



# POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL

## COMpte RENDU

Paris, le 31 août 2016

Nom du fichier : cr\_bmad\_cmp\_6juillet2016\_160831A.doc

Total page(s) : 7

Réf. : LLen/ZD

Objet : Compte-rendu CMP du 6/07/16

### COMPTE-RENDU CMP DU 6 JUILLET 2016

---

**Représentant la CFDT :** Alda GAULTIER, Solange HUGUET, Christine CHALLET et Loïc LE NOC

#### À l'ordre du jour :

- 1) Adoption du Compte Rendu de la CMP du 22 mars 2016
- 2) Permanents syndicaux
- 3) Subrogation
- 4) Temps de trajet et déplacements
- 5) Formation professionnelle
- 6) CPREFP et réforme territoriale
- 7) Emploi et rémunération
- 8) Socle des connaissances et compétences
- 9) RPS et Pénibilité
- 10) Accord temps partiel

L'USB demande un point sur la Complémentaire Santé, et la CFE CGC souhaite aborder la question de revalorisation salariale.

#### 1) Approbation du CR du 22 mars après les modifications apportées par la CFDT, la CGT et l'USB

#### 2) Permanents syndicaux

L'USB propose son avenant : ils restent sur la proposition de 2 ETP par organisations syndicales, et 8 ETP à répartir suivant la représentativité.

Pour la CFDT, cette proposition n'est pas satisfaisante. La CFDT souhaite un ETP par organisation syndicale représentative au niveau de la branche, et que les autres postes soient répartis sur le poids de la représentativité.

Ce calcul permet de partir d'un nombre d'ETP global qui restera identique, quel que soit le nombre d'organisations syndicales représentatives dans la branche après 2017.



SANTÉ  
SOCIAUX

La CFDT propose une nouvelle contribution des employeurs pour financer le dispositif, mais l'USB s'y refuse ! À titre d'information, sur un autre secteur d'activité (BASSMS) pour les employeurs de l'UNIFED, cette disposition a un coût égal à zéro !

Après une suspension de séance, l'USB annonce qu'elle propose 18 ETP avec 2 ETP par organisation syndicale, et les autres postes attribués à la représentativité. En ce qui concerne le financement, elle demande aux Pouvoirs publics une égalité de traitement, en insistant sur le fait que le dialogue social est bien présent dans la branche... Ce qui n'est pas le cas partout.

La CFE CGC précise que l'effort financier est élevé, mais la balle est dans le camp des pouvoirs publics, et est partisan d'une démarche commune pour appuyer ce dossier.

La CFDT soutient la démarche commune et une co-rédaction d'un rapport explicatif.

L'USB est d'accord pour cette proposition.

La CFDT propose que la date limite de signature soit portée au 21 juillet pour consulter ses instances.

L'avenant réécrit est soumis à signature jusqu'au 21 juillet.

NDA : avenant signé par la CFDT

### **3) Subrogation**

L'USB fait sa proposition de maintien de la garantie de salaire.

La CFDT indique, concernant le dispositif de la garantie de maintien de salaire, être d'accord avec l'USB, mais préfère une rédaction plus cadrée des obligations de chacun. Elle demande que cette solution soit prolongée lors d'une incapacité plus longue avec le même procédé.

La CFDT explique que le dispositif est à finaliser dans la rédaction de l'avenant. Une automatisation des IJSS et le versement de la prévoyance doivent être pris en charge et avancé par l'employeur.

L'USB préconise que l'employeur fasse une avance.

La CFDT insiste sur l'aspect du délai (soit dès que possible) nécessaire au salarié pour remettre les documents des IJSS.

Pour rappel, ce point est à préciser dans le guide de prévoyance que l'AGFAP réalise en ce moment.

L'USB fera une proposition à la prochaine CMP.

### **4) Complémentaire santé**

L'USB rappelle que la demande des assureurs est sur une augmentation à 7 % en 2017, et d'une augmentation à 9,5 % en 2018 de la cotisation globale des assurés. Les assureurs acceptent de ne pas augmenter en 2016 en accord avec la branche.

La CFDT souligne que les assureurs estiment les résultats inférieurs au prévisionnel.



SANTÉ  
SOCIAUX

Il est nécessaire de répartir l'augmentation de façon équitable. Les partenaires sociaux sont d'accord sur l'expression de la cotisation en pourcentage du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale), pour éviter d'avoir des changements tous les ans.

Il y a aussi un problème sur l'assistance (heures d'aide à domicile dont un salarié peut bénéficier suite à une hospitalisation), car chaque assureur a son propre prestataire et les prestations diffèrent d'un assureur à l'autre. Il est proposé que ce « supplément » soit inclus par les assureurs dans les prestations.

Le fond social n'est plus alimenté depuis 2014, cette décision avait été prise car ce fond est peu utilisé. La CFDT déplore que, par manque d'informations, trop peu de salariés sollicitent ce fond qui est à leur disposition.

L'USB-domicile demande les dates/délai pour travailler le sujet en janvier et avril.

La CFDT précise que les assureurs souhaitent un retour sur les échanges de la CMP.

USB-DOMICILE se propose de leur envoyer un mail.

USB-DOMICILE demande que les assureurs puissent faire des propositions sur les frais de gestion.

## 5) Contrat actuariat

USB-DOMICILE veut une position sur le contrat de l'actuaire, car il n'est pas signé depuis sept mois.

La CFTC est perplexe sur la décision du choix de l'actuaire mais signera le contrat.

La CGT reprécise son désaccord sur le changement d'actuaire !

Pour le contrat de l'actuaire, la position de la CFDT est toujours la même : refus total d'avoir un actuaire qui est aussi courtier en assurance ! La CFDT ne sera donc pas signataire du contrat et demande l'instauration d'une procédure de cahier des charges, pour déterminer des critères objectifs qui permettent d'évaluer la prestation et de ne pas se retrouver, comme il y a un an, sur une dénonciation pour des raisons pour le moins, ni transparentes, ni très objectives.

Pour le contrat que FO et les employeurs veulent mettre à signature, la CFDT ne veut pas d'un article de tacite reconduction qui nous piègerait pour une nouvelle année ! La dénonciation de ce contrat doit figurer à l'ordre du jour de la CMP de rentrée.

La CFECGC est d'accord avec la position de la CFDT et ne signera pas.

## 6) Contrats de prévoyance

L'USB interroge les organisations syndicales sur la possible poursuite des contrats en cours, sans passer par un appel d'offre.

FO est d'accord sur le statut quo.

La CFDT précise, pour la prévoyance sur la procédure pour 2017, qu'il est impossible de faire un appel d'offre maintenant. Donc, il faut continuer les contrats en cours, cela nous permettra de voir les effets des modifications du régime.

## 7) Temps de trajet et déplacements

L'USB-domicile remet un document sur table sur le chiffrage de temps inter-vacation consécutive ou non et des trajets.

La CFDT, au-delà du chiffrage, précise que ses demandes de révision de la CCN sur les trajets et déplacements se basent sur un article de la CCN qui prévoit depuis 2012 une révision sur les trajets, et d'autre part, des décisions de la cour de cassation et cours de justice de l'union européenne !

Le fait de comptabiliser les temps de déplacement comme du temps de travail effectif va automatiquement produire des effets sur les organisations de travail.

Pour rappel, un déplacement de 1H pour 1 H de travail auprès d'un usager n'a pas de sens : nous sommes une branche d'aide à domicile, pas une branche de déplacements automobiles sur route de campagne !

La CFDT attend une proposition qui soit le reflet de la position de l'USB sur la demande de révision. Il ne s'agit pas d'attendre que ce soit les prud'hommes qui s'en chargent !

Réponse de l'USB sur la demande de révision de la convention sur ce point et le sous-financement du secteur : les partenaires sociaux prennent leurs responsabilités, aux financeurs de respecter leurs engagements ! Cette situation met à mal aussi bien les salariés que les associations.

CFE-CGC dit que c'est une bonne nouvelle, car si on s'en tient au document des employeurs, ce coût est moins élevé que prévu, il faut donner des exemples à la DGCS sur les exemples du temps d'intervention, et payer les temps et frais au réel.

Le juge va être favorable à ces indemnisations.

La CFE-CGC termine en constatant que c'est mal parti pour les salaires, on est dans un secteur particulièrement mal traité.

Pour la CFDT, ce dossier est caricatural de la schizophrénie qui règne dans le domaine de l'action sociale de notre pays : les rapports s'entassent disant que le secteur doit être valorisé, mais le courage politique s'arrête lorsqu'il faut délier les cordons de la bourse.

La CFDT a su il y a deux ans sonner les cloches des ministères, et s'il le faut, n'hésitera pas à renouveler l'opération !

Aller secouer l'association des départements de France, lors de leur somptueux congrès n'est pas pour nous déplaire.

## 8) Point sur politique salariale

La commission d'agrément à lieu demain, 7 juillet et les originaux d'avenants ayant été envoyés le 14 mars, celle-ci a 4 mois pour donner son accord.

NDA : nous savons depuis que la CNA a dit « NIET », circulez y'a rien pour vous !



## **9) Formation professionnelle**

Suite à la proposition de l'USB, la CFDT insiste sur la formation du tuteur. Celle-ci étant une des priorités de la branche.

En ce qui concerne le CPF qui n'entraîne aucun surcoût pour les employeurs, il faut obtenir la possibilité que les salariés à temps partiel thérapeutique puissent bénéficier d'un CPF à taux plein.

La CFDT revendique que sur une VAE il y ait un abondement spécifique de 24H.

L'USB n'est pas favorable, selon les chiffres de 2015, seulement 14 % sont utilisés par le CPF.

La CFDT souligne que La Loi travail, tant décriée par certains, instaure une dotation CPF pour les salariés non qualifiés à 48H par an !!!

Pour les formations éligibles au CPF la liste devient innombrable.

La CFDT précise, dans sa proposition, que les salariés puissent aussi bénéficier de l'anticipation et la portabilité du CPF.

L'USB n'est pas contre mais, est-ce que l'OPCA acceptera la démarche de prise en charge de l'anticipation ou la portabilité ?

La CFDT souhaite aussi que les contrats de professionnalisation soient fixés à 105H au lieu de 70H, et que la CMP décide des critères et taux, en concertation avec l'OPCA (UNIFORMATION).

L'USB précise que la période de professionnalisation ne rentre que dans la qualification.

L'USB accepte la proposition de la CFDT de prise en charge sur des frais de garde, dans le cadre du financement de formation continue.

Texte revu à la prochaine CMP

## **10) CPREFP et réforme territoriale**

L'USB-domicile reste sur la même proposition : 2 titulaires et 2 suppléantes par organisation syndicale et par nouvelle région.

La CGT en demande trois de chaque, et insiste au sujet des temps de déplacement.

La CFDT demande que les titulaires et les suppléants soient membres de la CPREFP, et à ce titre, reçoivent tous les documents pour travailler collectivement les dossiers.

Texte soumis à la signature jusqu'au 21 juillet 2016.(NDA signature CFDT).

## **11) Emploi et rémunération**

L'USB propose de se faire aider par un cabinet pour une aide à l'élaboration des classifications.



La CFDT ne souhaite pas travailler avec un cabinet (pour mémoire deux études existent déjà depuis plus de deux ans, réalisées par deux cabinets).

La CFDT propose la mise en place d'un groupe de travail dont il faut déterminer le planning rapidement. Elle avait transmis un projet qui nécessitera peut-être la mise en place de CMP supplémentaires.

La CFDT propose une CMP le 27 janvier 2017 : cela fera un an pour que le projet CFDT est sur la table des partenaires sociaux, et aucune proposition n'est venue enrichir le texte CFDT, ni du côté employeurs, ni des autres organisations syndicales.

FO fait lecture d'une déclaration immédiatement soutenue par la CGT.

USB-Domicile explique que le cabinet est un appui technique, mais c'est bien les partenaires qui ont la main.

La CFDT demande si l'USB va faire une proposition à la rentrée.

La CFE CGC n'est pas hostile, mais décide que le consultant vienne après plusieurs temps de travail, car comme la CFDT, elle a bien avancée sur le sujet. Il faut prévoir des dates CMP mais pour un travail constructif avec un ordre du jour allégé.

Le sujet ne sera revu que le 3 novembre 2016.

## **12) RPS et Pénibilité**

L'USB propose le soutien du cabinet DIDACTHEM pour mettre en place un référentiel « pénibilité de branche », afin de mesurer l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité prévus par la loi.

Ce travail ne se limite pas à l'élaboration d'un référentiel, la CFDT précise que la loi ne règle pas toutes les questions de pénibilité, mais oblige à un diagnostic qui peut permettre à certains salariés de bénéficier de formation ou départ en retraite anticipé.

La CFDT rappelle que la santé des salariés est non négociable.

FO est défavorable, car ce dispositif est coûteux.

La CGT pense que cela peut être un plus pour les salariés, mais rejette les arguments de FO.

Indécis, la CGT a demandé une levée de séance ! Suite à cela la CGT est d'accord.

CFECCGC donne un avis favorable.

## **13/ Accord temps partiel**

L'USB maintient la même proposition qu'il y a un an, donc la CFDT n'en sera pas signataire et estime que l'USB confie de fait la résolution du dossier à la justice !!!



L'USB fait valoir l'ordonnance du 29 janvier 2015 pour les contrats en cours, et la cour de cassation n° 1417-223 du 31 mars 2016 autorisant selon eux la dérogation des temps partiels.

Le président constate donc que le sujet est clos et qu'il ne sera plus à l'ordre du jour d'une CMP.

Ordre du jour de la prochaine CMP du 22 septembre 2016 :

1. Complémentaire santé
2. Subrogation
3. Temps trajet et déplacement
4. Formation prof
5. Cahier des charges
6. RPS et pénibilité
7. Calendrier 2017
8. Prise en charge des représentants
9. Socle de compétence et présence du cabinet ASKORIA

Les négociateurs